DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 51

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE ET DU CHANT CHORAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 51

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS DANS LE DOMAINE DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE ET DU CHANT CHORAL

Plusieurs associations locales bénéficient, soit en raison de l'importance de leurs activités, soit parce qu'elles organisent une manifestation annuelle reconnue, d'une subvention qui leur est traditionnellement allouée dès le vote du Budget Primitif.

MUSIQUE D'AUJOURD'HUI A CLERMONT / MUSIQUES DÉMESURÉES

Depuis 1998, l'association organise le Festival des Musiques Démesurées consacré à la musique contemporaine sous toutes ses formes.

La 26ème édition sera proposée du 4 au 13 novembre 2023 et accueillera des compositeurs et ensembles internationaux mais aussi régionaux et proposera de nombreuses portes d'entrée dans l'univers sonore des créateurs d'aujourd'hui : concerts et spectacles, court-métrage, ciné-concert, performances artistiques, déambulation sonore et projets en direction des scolaires, notamment dans le cadre des parcours culturels de la Ville.

L'association poursuit sa recherche autour des approches de sensibilisation à la musique d'aujourd'hui, notamment pour le jeune public et les étudiants, et par le développement de partenariats avec d'autres structures artistiques et culturelles locales, nationales et internationales. La dernière édition a réuni environ 5 000 spectateurs.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 7 050 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 278 480 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 16 000 €
Subvention sollicitée : 16 000 €
Subvention proposée : 16 000 €

ORCHESTRE D'HARMONIE DE CLERMONT-FERRAND

Installée au Centre Blaise Pascal, l'association a pour mission la diffusion, la création et l'enseignement de la musique d'harmonie à l'occasion de diverses cérémonies (8 mai – 11 novembre) et manifestations culturelles (Fête de la Musique, Journées du Patrimoine…).

Cette formation participe également à des concerts et concours au niveau national et international et se compose de soixante-dix musiciens, souvent élèves ou anciens élèves du Conservatoire.

La saison 2022-2023 laissera la part belle aux solistes et sera composée de 3 thèmes « d'eau et de vent », « arabesques » et « tub' à l'honneur ». L'association proposera ainsi une dizaine de concerts durant la saison.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 17 113 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 50 800 €

La subvention de fonctionnement 2022 était de : 27 300 €
Subvention sollicitée : 27 300 €
Subvention proposée : 27 300 €

LES AMIS DE LA MUSIQUE

L'association programme sept concerts de musique de chambre par saison à l'Opéra-Théâtre avec des musiciens de renommée internationale. En 2023, sont ainsi programmés les concerts suivants : quatuor ébène, quatuor ardero, duao alto piano (Michel Michalakakos et Damien Nédonchelle), trio Kobekina, trio atanassov, consort trio et un duo flûte et guitare (Vincent Lucas et Laurent Blanquart).

La saison 2021/2022 a réuni environ 2 100 spectateurs.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 23 312 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 75 250 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 7 600 €
Subvention sollicitée : 7 600 €
Subvention proposée : 7 600 €

LA CHORALE UNIVERSITAIRE

La chorale universitaire participe à la promotion et à la diffusion du chant choral et s'associe aux missions des universités. Son objet est de valoriser, sous toutes ses formes, l'éducation et la culture dans le domaine de la musique vocale.
Pour la saison 2022-2023, l'association organisera plusieurs concerts notamment à la mi-décembre 2022 avec des œuvres de Bach et des chants de Noël. A la fin de l'année universitaire, l'association présentera son œuvre majeure de la saison : le Magnificat de Bach. Les concerts sont ouverts à tous et gratuits.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 5 200 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 3 300 €
Subvention sollicitée : 3 300 €
Subvention proposée : 3 300 €

ORCHESTRE UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

Cette formation soutient et développe la pratique musicale en permettant l'accès à la pratique orchestrale au sein de la communauté universitaire clermontoise et assure la programmation de plusieurs concerts par an à Clermont-Ferrand et dans la région. Ces concerts rassemblent entre 150 à 200 personnes.

Pour la saison 2022/2023, l'association proposera 7 concerts tels que « La Petite Suite » de Debussy et « Pierre et le Loup » de Prokofiev.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 6 500 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 3 300 €
Subvention sollicitée : 3 300 €
Subvention proposée : 3 300 €

CHŒUR RÉGIONAL D'AUVERGNE

L'association assure l'accompagnement des pratiques du chant choral et contribue au développement de cette discipline par l'organisation de concerts de haut niveau artistique en privilégiant des œuvres méconnues, tout en collaborant régulièrement avec d'autres acteurs locaux. Elle mène de nombreuses actions pédagogiques auprès d'établissements scolaires, notamment au sein de la classe « CHAM Vocale (Classe à Horaire Aménagés) » et de son chœur de jeunes.

Le Chœur Régional d'Auvergne proposera 7 concerts en 2023 dont « La Traviata » de Verdi ou « La Misa a Buenos Aires » de Marin Palmeri. L'association entrera dans une période de formation approfondie d'un an autour d'une œuvre majeure : le Requiem allemand de Brahms qui sera présentée en concert au premier semestre 2024.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 18 341 € (hors communication) comprenant la mise à disposition de l'espace municipal de la Diode estimé à 16 650 €.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 204 700 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 8 000 €
Subvention sollicitée : 8 000 €
Subvention proposée : 8 000 €

LA VIVA

Cette association organise chaque année des concerts vocaux de grande ampleur en partenariat et au profit d'associations humanitaires.

Pour la saison 2022-2023, l'association se consacrera à la préparation et à la réalisation de l'œuvre intégrale « Terra Viva » avec 2 représentations majeures en novembre 2022 à la Maison de la Culture et l'enregistrement du CD de cette œuvre. Cinq autres concerts seront également prévus en 2023.

Le partenariat OGBH (Obrazovanje Gradi Bosni i Hercegovinu - L'Education construit la Bosnie-Herzégovine) initié en 2004 se poursuit pour financer des aides à la scolarité et des séjours de vacances, se prolongeant à présent par des programmes de création d'emplois.

Depuis 2017, l'association propose des actions favorisant l'accès à la culture musicale avec notamment la mise en place d'un atelier d'initiation au chant choral auprès de personnes migrantes.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 7 867 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 85 000 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 8 000 €
Subvention sollicitée : 8 500 €
Subvention proposée : 8 000 €

HAPPY BOP

Depuis 2005, cette association propose la saison « Jazz à la Coopé », programmation jazz choisissant d'associer les jeunes talents aux références d'envergure internationale, une fois par mois, d'octobre à mai. L'association propose également des résidences d'artistes et de formations de jazz. Des concerts

seront ainsi proposés pour la saison 2022-2023 à la Coopérative de Mai sachant que la programmation sera réduite par rapport à la précédente entraînant une baisse de la subvention pour l'année 2023.

La saison 2021/2022 a réuni 1 200 spectateurs.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 52 000 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 23 000 €
Subvention sollicitée : 13 000 €
Subvention proposée : 13 000 €

ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL DE JAZZ DE CLERMONT-FERRAND- JAZZ EN TÊTE

L'association organisera en octobre 2023, la 36ème édition de son festival de renommée internationale, qui permet chaque année au public de découvrir des artistes de jazz confirmés, français et internationaux, comme des révélations.

Elle assurera de nouveau des Jam sessions à l'Hôtel Mercure et des Hors-les-Murs en amont du festival, ainsi que des actions auprès des médiathèques, des scolaires et des étudiants.
L'association s'attache à prolonger son travail pour créer des temps de rencontre avec les musiciens locaux.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 50 965 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 292 150 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 48 000 €
Subvention sollicitée : 48 000 €
Subvention proposée : 48 000 €

PEUPLE ET CULTURE PUY-DE-DÔME

L'association assume les charges de fonctionnement de différents locaux composés notamment de la Petite Gaillarde, hébergeant une programmation éclectique et familiale, faisant la part belle à la création locale, à la pratique amateur et au jeune public. Elle accueille également à l'année un certain nombre d'associations d'éducation populaire (CREDIS, La Grande Vocale, l'Université Populaire et Citoyenne du Puy-de-Dôme…) et organise des rencontres interculturelles de jeunes.

De plus, elle assure la gestion permanente des trois studios de répétition (le Comptoir des Sons) et organise chaque trimestre un showcase permettant aux groupes locaux de se rencontrer et de présenter leur travail.

L'association bénéficie de la mise à disposition gracieuse d'un espace municipal pour un montant estimé à 30 849 €.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 102 000 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 38 100 €
Subvention sollicitée : 38 100 €
Subvention proposée : 38 100 €

SOSTENUTO

L'Orchestre Sostenuto, fondé en 2005, fonctionne comme une académie d'orchestre, unique dans sa structure, qui rassemble entre 85 et 120 musiciens selon les programmes. Il propose chaque année à 180 musiciens étudiants de niveau DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) ou plus, de se confronter au métier de musicien d'orchestre lors de ses deux « Rencontres Symphoniques ». Jouissant d'un vrai succès d'estime parmi les professionnels, deux concerts sont proposés à la Maison de la Culture réunissant chacun 900 spectateurs en moyenne.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 16 347 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 58 100 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 2 000 €
Subvention sollicitée : 2 000 €
Subvention proposée : 2 000 €

CORUM ST JEAN – CLERMONT-CARREFOUR DE LA CHANSON / ATTRIBUTION DU PRIX BERNARD RICHARD – CORUM SAIN-JEAN (RESIDENCES SAINT-JEAN ET SAINT-LOUIS, FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS SAINTE-MARGUERITE, RESIDENCE SAINT CLAIRE)

Le Carrefour de la Chanson a été créé pour en 1990 pour encourager la promotion de nouveaux talents d'expression française ou francophone. Huit artistes sont qualifiés à l'issue d'une journée d'évaluation organisée par le Comité d'écoute, parmi la centaine de candidatures venues de toute la France. Le Comité d'écoute est composé d'une douzaine de membres issus du monde de la musique et de la communication.

Les candidats retenus participent par la suite à un tremplin sur la scène de la Maison de la Culture, où sont décernées différentes récompenses, notamment le Prix Bernard Richard, de la Ville de Clermont-Ferrand, le prix du Conseil départemental, le Prix de la Sacem et le prix du Corum Saint-Jean. En outre, les lauréats se voient accompagnés dans leur premier accès à une scène ou dans la rencontre avec le public afin de faire connaître leur travail.

La prochaine édition aura lieu les 22 et 23 avril 2023.

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 12 800 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 1 500 €
Subvention sollicitée : 1 500 €
Subvention proposée : 1 500 €

PREMUDANSE

Cette association s'emploie depuis 26 ans à soutenir et promouvoir la culture hip-hop en diffusant des spectacles d'une grande qualité artistique à des tarifs adaptés à la Maison de la Culture, en développant des partenariats avec les compagnies clermontoises et en favorisant les rencontres des publics avec les artistes, dans les équipements de proximité comme dans le cadre des parcours culturels de la Ville.

Elle s'attache ainsi à sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine en organisant chaque année le Festival des Trans'urbaines, où sont proposés à la fois des spectacles, des ateliers de pratiques artistiques de danse, rap, beatmaking et graff ainsi que diverses rencontres professionnelles-amateurs.

A l'occasion de sa 26ème édition, l'association a souhaité opérer un changement d'échelle de l'événement pour inscrire ce rendez-vous clermontois dans une dynamique européenne. La direction artistique du festival est désormais assurée par Mourad Merzouki, figure internationale de la création hip hop et affirme la volonté de placer Clermont-Ferrand dans le réseau des places fortes de la danse en Europe, en tant que ville de diffusion, de transmission et de soutien aux acteurs locaux.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 40 615 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 230 000 €
La subvention de fonctionnement 2022 était de : 13 000 €
Subvention sollicitée : 33 000 €
Subvention proposée : 33 000 €

SUPREME LEGACY

Fondé en octobre 2013, Supreme Legacy est un collectif Hip-Hop basé à Clermont-Ferrand, dont l'objet est de promouvoir les arts, sports et cultures urbaines sous toutes leurs formes, par la mise en place de projets culturels, éducatifs et sociaux autour des différentes disciplines.

Constitué de Djs, Mcs, graffeurs et danseurs, son champ d'intervention comprend les compétitions, la création et production de spectacle, l'organisation événementielle, une école de danse, l'organisation de stages et ateliers dans les écoles, équipements de proximité et prisons.

Célèbre pour ses résultats aux compétitions nationales (Lucky et Nasty remportent régulièrement les Championnats de France de Breaking, de « B-Boy » et du « Battle of the Kids ») et internationales (Link a remporté le World B-Boy Classic 2022 et Nasty vient d'intégrer l'équipe française de six danseurs sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Paris 2024), l'association s'attache à conserver son engagement de transmission et de médiation auprès des scolaires et des adolescents dans les différentes structures de proximité de la Ville, et plus particulièrement à la Maison de l'Oradou, où le collectif est résident.

En 2022, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant estimé à 22 510 € (hors communication).

Le budget prévisionnel 2023 fait apparaître un montant de : 355 280 €
Subvention obtenue en 2022 : 10 000 €
Subvention sollicitée : 15 000 €
Subvention proposée : 15 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs (ou avenants) correspondants transmis par voie dématérialisée.

TOTAL VOTANTS :	54	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée

Isabelle LAVEST